

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNIC IPAL EN DATE DU 2 SEPTEMBRE 2014**

---

---

**Etaient présents** : Christian LORDI, Maire  
Mmes Mrs MANSOIS Jean-Louis, LACHINE Pascale, LUCET Evelyne, SALLES Alain, MOREAU Gérard, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, LABIGNE François, LECOMMANDEUR Nadège, DEVOUGE-BOYER Annie.

**Absents** : excusé, Mr LEHALLEUR François, Mmes MATIAS-CAETANO Maryse (qui a donné pouvoir à Mme LECOMMANDEUR Nadège), CHAUVIN Gladys (qui a donné pouvoir à Mme LUCET), Mr CHOMIENNE Christian (qui a donné pouvoir à Mr LORDI)

**Secrétaire de séance** : Mme LACHINE Pascale

### **Approbation du compte-rendu de la séance en date du 8 juillet 2014**

Mme LECOMMANDEUR s'étonne qu'il soit autorisé, dans l'arrêté sur l'entretien des trottoirs, de planter ou végétaliser au pied des murs par rapport aux obligations du libre passage de la circulation des piétons. L'article 2.3 de l'arrêté précise qu'une largeur minimale de 1 mètre 20 doit être respectée (lorsque la largeur du trottoir existant le permet).

### **Décision modificative budgétaire (conseil du 6 mai 2014)**

Une erreur s'est glissée quant à l'utilisation d'un numéro de compte. Il convient de prendre le compte 74127 (dotation nationale de péréquation) à la place du compte 74122, pour la somme de -47 €.

### **Personnel : Bonification indiciaire – poste d'un agent d'entretien**

Un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe a été créé lors du conseil municipal du 6 mai dernier. Il a été décidé de le pourvoir par un poste en C.D.D. de 7 mois, jusqu'au 31 décembre 2014 et de rémunérer l'agent recruté au 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3. Par oubli, ce poste n'a pas été assorti de la nouvelle bonification de 10 points sur l'indice majoré, alors que l'agent recruté effectue des tâches multiples.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place cette bonification indiciaire, avec une prise d'effet à la date du recrutement de l'agent, soit au 1<sup>er</sup> juin 2014.

### **Contrat surveillance cantine – nombre d’heures**

Les plages horaires de surveillance cantine, en raison de la modification des horaires de l'école, augmentent d'une heure par semaine. Par contre, il est constaté que le nombre des élèves inscrits au restaurant scolaire a diminué. Il est possible qu'il y ait certains jours qui ne nécessitent pas la totalité des surveillants cantine. Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les heures de ce poste pour l'instant et de rémunérer des heures complémentaires si besoin est.

### **Pénalités – établissement Bordier – Maison pour Tous**

Il s'agit du lot n° 3 – Couverture. Des soucis d'étanchéité ont été rencontrés lors de la construction et la reprise des travaux pour remédier à ces désagréments a retardé d'autant les délais de construction. De ce fait, la commune a supporté des révisions de prix sur les autres corps d'entreprise. D'autre part, cette entreprise n'était pas présente aux rendez-vous de chantier. Par délibération en date du 3 juin 2013, le précédent conseil avait d'ailleurs décidé d'appliquer des pénalités qui se sont élevées à 100 € par rendez-vous de chantier manqué, soit 1 900 €. Cependant, en raison des factures restant à acquitter, seulement 1 287,04 € ont été consignés.

Il est également rappelé, que suite aux infiltrations qui ont perduré, le peintre a du reprendre des peintures intérieures. Les frais d'interventions ont été remboursés, à notre demande et à celle de l'architecte, par l'entreprise Bordier.

A ce jour, cette entreprise nous envoie tout de même sa propre révision de prix, dont le montant s'élève à 96,74 € et sollicite la levée des réserves.

Le Conseil Municipal estime qu'il n'est pas concevable de manquer autant de rendez-vous de chantier et s'étonne, devant les désagréments subis par la commune, que l'entreprise réclame une révision de prix.

Il ne souhaite pas, pour autant, contester cette facture et décide de l'acquitter. En contre partie, il maintient les pénalités de 1 383,68 € à l'encontre de l'entreprise. Cette somme étant consignée à la Trésorerie des Andelys, les conseillers municipaux demandent à ce que le compte de la commune en soit crédité.

### **Devis – SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure) – changement des lampes au mercure**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du devis de 23 000 € dont la part communale s'élève à 11 500 €. Le changement de ces lampes à mercure est obligatoire à courte échéance. Pour favoriser l'abandon de ces lampes le syndicat d'électricité donne une subvention complémentaire de 100 € par lampe, soit pour notre commune 45 points lumineux à remplacer, si le conseil municipal décide d'inscrire ces travaux sur l'année 2015.

Mrs SALLES et LORDI, délégués auprès de ce syndicat, doivent confirmer l'inscription ou non, à ce programme lors de la prochaine réunion cantonale.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge les délégués de confirmer notre inscription à ce programme de rénovation de l'éclairage public.

### **Enquête publique Nufarm**

Les établissements Nufarm veulent installer une nouvelle production sur le site de Gaillon. A cet effet, une enquête publique va avoir lieu à partir du 8 septembre en mairie de Gaillon. Le Conseil Municipal aura à se prononcer sur cette demande. Mr le Maire demande s'il y a des conseillers volontaires pour aller consulter le dossier. Mme Lecommandeur et Mr Lordi proposent de s'y rendre. Pour les conseillers qui le souhaitent, un résumé de l'enquête est en ligne sur le site de la Préfecture.

### **Téralys – prise en charge des frais d'avocat**

Il s'agit d'une plateforme d'exploitation de compostage à l'air libre sur la Commune de Cuverville. A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Préfet a autorisé l'exploitation de cette plateforme sans tenir compte des remarques et réflexions des communes du Canton. L'Union cantonale des Maires propose d'attaquer cet arrêté. Le coût de revient des frais d'avocat a été estimé à 0,30 € par habitant et il est demandé à chaque commune que son conseil municipal se prononce quant à cette participation.

Mr Auloy, qui a représenté la commune aux réunions cantonales informe les conseillers qu'il a reçu, aujourd'hui, un courrier préfectoral qui indique que l'exploitant s'engage à contrôler les désagréments liés aux fermentations et mauvaises odeurs.

Le Conseil Municipal accepte cependant la participation de 0,30 € par habitant, soit pour notre commune 300 € pour poursuivre les investigations en justice, si nécessaires.

### **Convention avec le Conseil Général pour les travaux des écluses sur la Grande Rue**

S'agissant de la départementale 313, un accord mutuel de la commune et du département est nécessaire. Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention qui doit être passée entre la Commune et le Conseil Général pour la réalisation d'une écluse sur la RD 313 au niveau du point d'arrêt de l'Ancienne Mare et les aménagements des carrefours avec les rues Pointe Mulle et du Port. Le coût des travaux est estimé à 14 250 € HT, soit 17 100 € TTC. Une subvention d'un montant de 5 700 € est accordée par le Département.

Le Conseil Municipal en accepte le principe et charge Mr le Maire de signer la présente convention.

### **Taxe d'aménagement sur les abris de jardin**

Il est maintenant possible d'exonérer les abris de jardin, pour la part communale. Il est expliqué aux conseillers que la taxe d'aménagement remplace la taxe locale d'équipement.

C'est une taxe acquittée par les bénéficiaires des autorisations de construire. Auparavant, il existait plusieurs taux, dont un tarif pour les constructions légères, soit les abris de jardin ; ce qui n'est plus le cas. Les abris de jardin sont taxés au même tarif que l'agrandissement d'une maison. C'est la raison pour laquelle la possibilité d'exonération a été instaurée.

Pour que ces décisions fiscales soient appliquées sur l'année N+1, il convient de transmettre aux services fiscaux, les délibérations au plus tard le 30 novembre. Le Conseil a également la possibilité de voter des taux d'imposition à la Taxe d'Aménagement en fonction des secteurs.

Il est demandé aux commissions urbanisme et budget de réfléchir au sujet et de faire une proposition au prochain conseil municipal.

### **Compteur forain pour la fête Saint Hubert**

Un compteur provisoire est nécessaire pour le déroulement de cette manifestation. La mairie doit en effectuer la demande. Le Conseil Municipal donne son accord et précise que les dépenses afférentes seront décomptées sur la subvention votée pour cette manifestation.

### **Autorisation appels d'offres – Ecluses, terrain de tennis et école**

Ces différents appels d'offre seront lancés prochainement. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à les publier et à signer les marchés.

Le Conseil Municipal en donne son accord et autorise soit Mr Lordi, soit Mr Auloy à signer les marchés pour les écluses (aménagement sur la D 313), la rénovation du terrain de tennis et les travaux de mises aux normes à l'école.

### **Caméra de surveillance**

Un rendez-vous en mairie a été pris, à la demande d'un gendarme, avec Mme Matias-Caetano, Mrs Lordi, Treglos et Auloy, afin de présenter les futures implantations possibles pour un maillage de secteur avec des caméras. Quatre caméras sont initialement proposées, à savoir : deux sur la Grande Rue, une sur la mairie et une sur la Maison de Village.

La mairie est actuellement en attente du chiffrage mais la dépense est cependant estimée à 30 000 € HT. Celle-ci est actuellement subventionnable à raison de 50 % de la dépense H.T. La maintenance des équipements sera ensuite à charge de la commune.

Mr le Maire demande dès maintenant une décision de principe pour pouvoir demander un chiffrage exact et formuler la demande de subvention auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, compte tenu des dégradations commises, envisage d'équiper notre village de ces caméras de surveillance, dans la limite du budgétairement réalisable pour la mairie et charge Mr Lordi d'établir le dossier de demande de subvention.

### **Encaissement don – Vieille Tour**

Il s'agit d'un don de 300 € par une personne désirant restée anonyme. Le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser ce don.

### **Remboursement de sinistre éclairage public**

Un poteau au croisement des rue de la Mi-Voie/ rue Delamotte et rue de Pressagny a été endommagé par un véhicule. Le conducteur s'est rendu en mairie afin de remplir le constat amiable. La facture du poteau remplacé s'élève à 3 711,60 € et notre compagnie d'assurance qui effectue le recours nous a fait parvenir deux chèques dont le montant global s'élève à 3 211,60 €. Les 500 € restant, soit la franchise à notre contrat, sont en instance de recouvrement avec la compagnie d'assurances du conducteur.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de cette indemnité qui reste en instance du remboursement de la franchise qui interviendra ultérieurement.

### **Remboursement frais Eurosoft**

Mr Lordi a réglé une facture par internet aux Etablissements Eurosoft d'un montant de 29,90 € pour une licence de logiciel d'archivage, documents et factures dématérialisées. Le Conseil Municipal donne son accord pour que cet achat lui soit remboursé.

### **Point sur le Journal de Port-Mort**

Suite à la parution du dernier journal, un échange de point de vue a eu lieu entre les conseillers municipaux. Le bilan global de sa parution est jugé positif et est toujours resté dans le respect du budget octroyé.

Néanmoins quelques remarques d'organisation ont été précisées, en accord avec Mme Lucet, vice-présidente de la commission communication :

\* Lors du comité de rédaction, des articles promis sont souvent manquants ; ce qui empêche une décision collégiale de mise en page et reporte la parution du journal. On arrive donc à des parutions de 36 pages, les comptes rendus de conseil étant inclus.

\*Il a donc été décidé que la commission communication se réunira une première fois pour lancer la parution future et fixer une date butoir pour la remise des articles.

\* La commission se réunira ensuite en comité de rédaction et prévoira la parution sans attendre les articles retardataires ; ce qui évitera d'avoir à effectuer des corrections et des modifications de mise en page hors commission.

## **Demande de titre Maire Honoraire**

L'honorariat concerne les anciens maires et maires adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans une même commune. Mr Lordi, vu la durée des mandats électifs de Madame Guillemette Alquier (un mandat en qualité de conseillère municipale et trois mandats comme maire) propose de demander à Mr le Préfet sa nomination au titre de maire honoraire. Il précise que le Conseil Municipal peut se joindre à lui pour appuyer la demande. Chaque conseiller, notamment les anciens conseillers qui ont siégé avec Mme Alquier, ont pu apprécier la qualité de ses mandats.

Le Conseil Municipal demande donc à se joindre au Maire pour solliciter cet honorariat.

## **Rapport d'activité du Sygom**

Mr Chomienne est le représentant de notre commune au syndicat de ramassage et de gestion des ordures ménagères. Le rapport d'activité lui a été remis pour qu'il en fasse une synthèse. Celle-ci sera présentée au prochain conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Mme Lecommandeur souligne et demande des précisions sur plusieurs points :**

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Quelle est la raison des 27 € prélevés annuellement sur les factures d'eau et revenant au SPANC ? Mr Lordi précise qu'il s'agit d'une décision prise en conseil communautaire, pour application de la loi sur l'eau et du contrôle des assainissements. Cette somme correspond au financement des contrôles périodiques de ces installations.

Pression de l'eau : Certains foyers port-mortais auraient eu des problèmes de pression d'eau. Ces désagréments sont à voir avec le Syndicat des Eaux. Des remarques avaient déjà été déposées auprès de la SOGEA, laquelle a vérifié que la pression de l'eau est dans les normes d'exploitation.

Eclairage public : Une question lui a été posée concernant l'éclairage public qui resterait allumé dans certains quartiers du village, alors que d'autres sont éteints. Mr Lordi répond que les conseillers municipaux ont été prévenus par mail dans un compte-rendu de réunion hebdomadaire. Pour des raisons de sécurité, durant les travaux d'enfouissement de réseau, la décision a été prise de laisser l'éclairage public allumé toute la nuit sur le secteur concerné.

Panneau rue Delamotte : Il est fait part de sa disparition. Celui-ci a déjà été remis en place une fois après sa dégradation. Il a été à nouveau retiré et, cette fois-ci n'a pas été retrouvé. Un autre panneau sera commandé.

Sécurité sur la D 313 : Où en est la pose des panneaux aux différents carrefours ?  
Mr le Maire précise que ce sujet a commencé d'être abordé en commission et n'a pas encore été tranché par celle-ci. Mr Salles précise qu'il avait été dit que la commission reprendrait ses travaux au retour de la vice-présidente de la commission. Bien que le maire possède les pouvoirs de police en matière de circulation, il n'entend pas travailler seul et souhaite que la signalisation soit étudiée majoritairement en tenant compte des aménagements prévus avec la Direction Départementale des Routes.

Titre restaurant scolaire : Elle s'inquiète des sommes impayées de cantine. Il ne s'agit pas d'un montant à charge de la commune mais des arrêtés de compte de la fin d'année scolaire qui font l'objet d'un recouvrement par la Trésorerie des Andelys.

### **Correspondant défense**

Mr Salles, correspondant défense de notre commune, propose de prendre contact avec la directrice de l'école pour présenter le recensement militaire au CM1 et CM2 et voir la possibilité de visite de la base à Evreux.

D'autre part, en ce qui concerne l'association des anciens combattants et sympathisants, il précise que la disparition de cette association serait dommage parce qu'elle contribue au devoir de mémoire.

L'ordre du jour étant épuisée et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 50.